

C - HAYBES

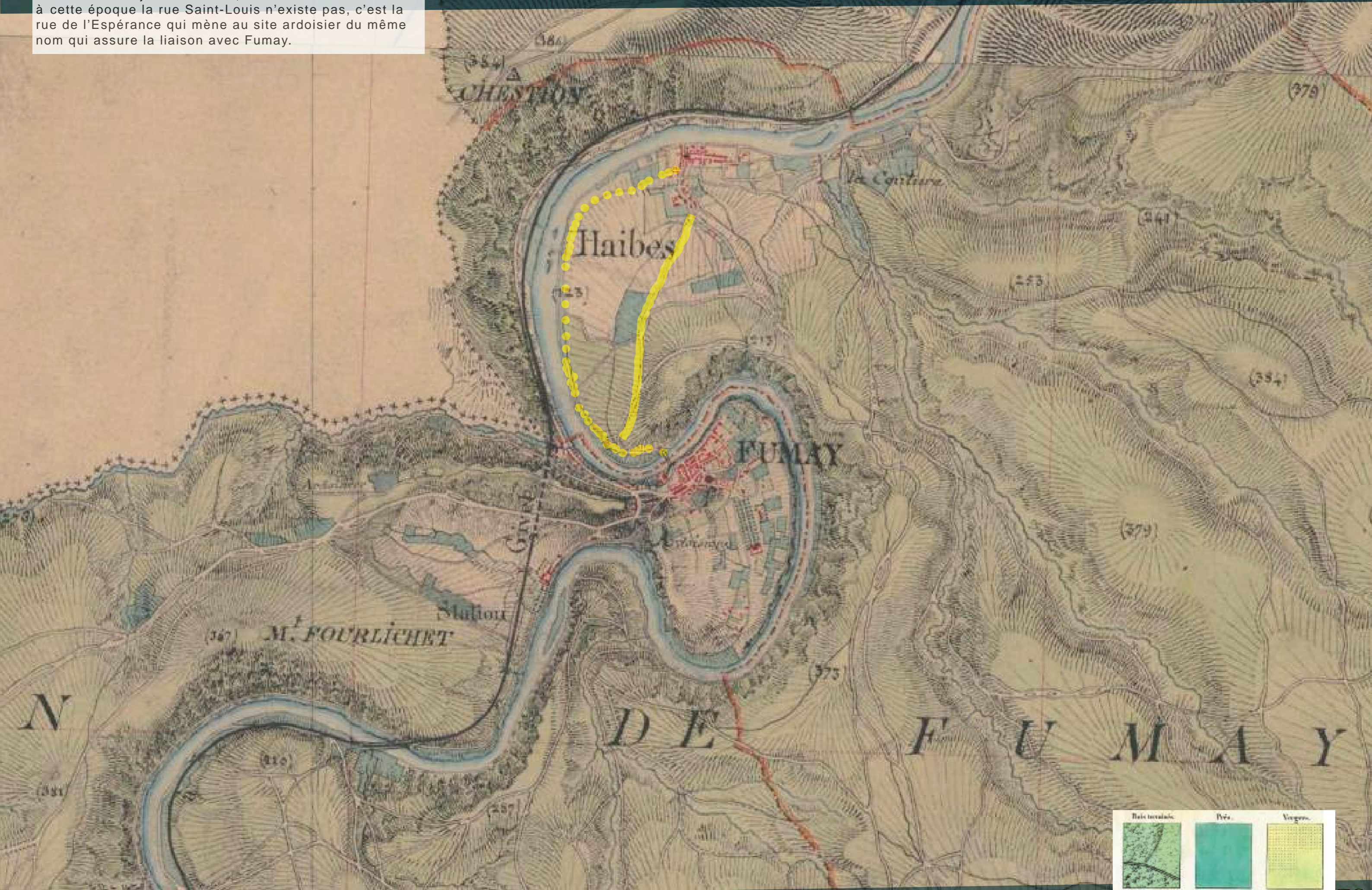
« Mise en scène du paysage à partir d'un axe de desserte majeur »

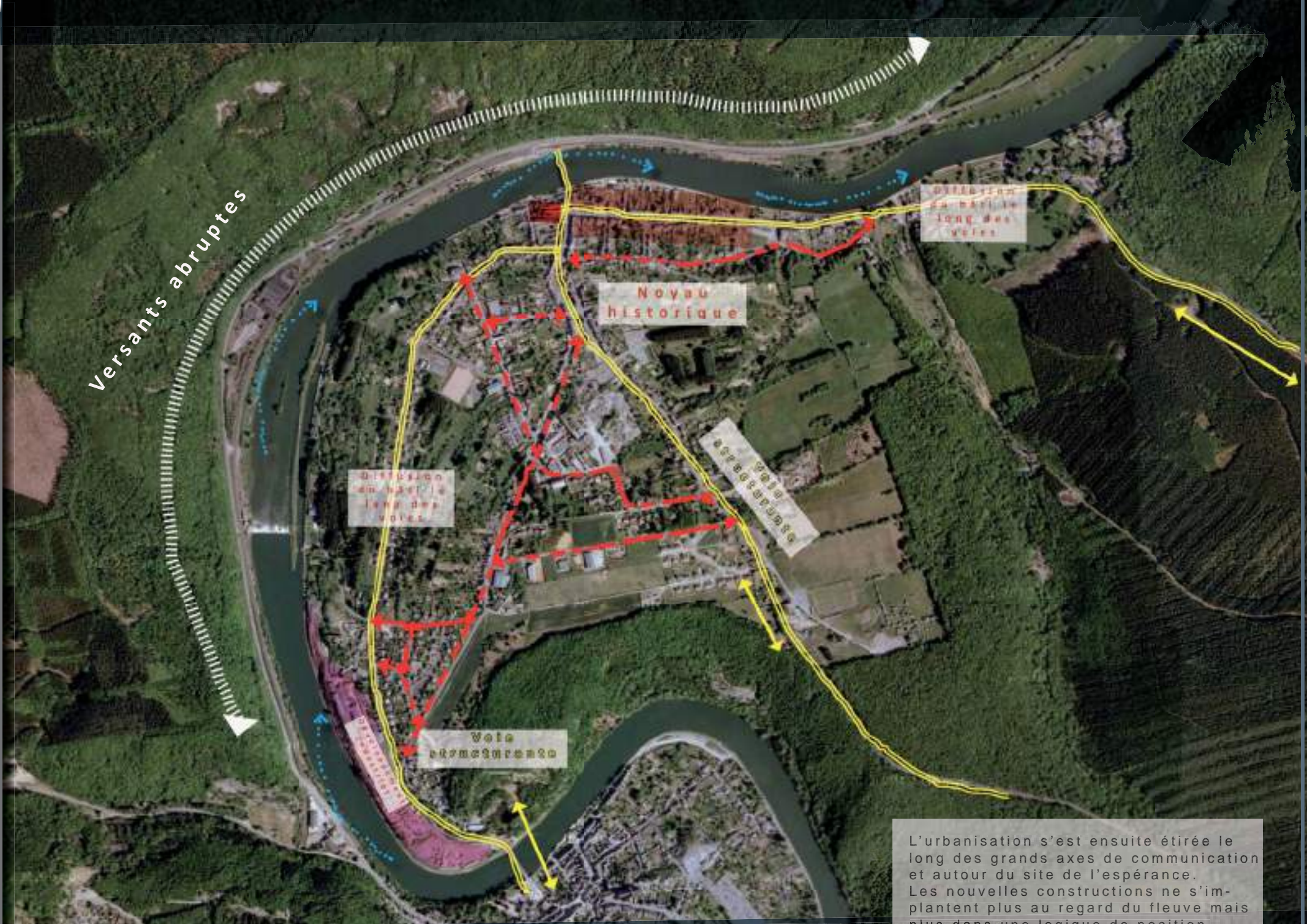
1 / <u>LA RUE SAINT-LOUIS - ENJEUX PAYSAGERS :</u>	175
2 / <u>LA RUE SAINT-LOUIS - AMÉNAGEMENT PAYSAGER :</u>	189

La rue Saint-Louis, liaison Haybes-Fumay



Carte d'état-major fin XIXème,
à cette époque la rue Saint-Louis n'existe pas, c'est la
rue de l'Espérance qui mène au site ardoisier du même
nom qui assure la liaison avec Fumay.





Versants abruptes

Noyau historique

Distribution en grille le long des voies

Distribution en grille le long des voies

Voie d'axe

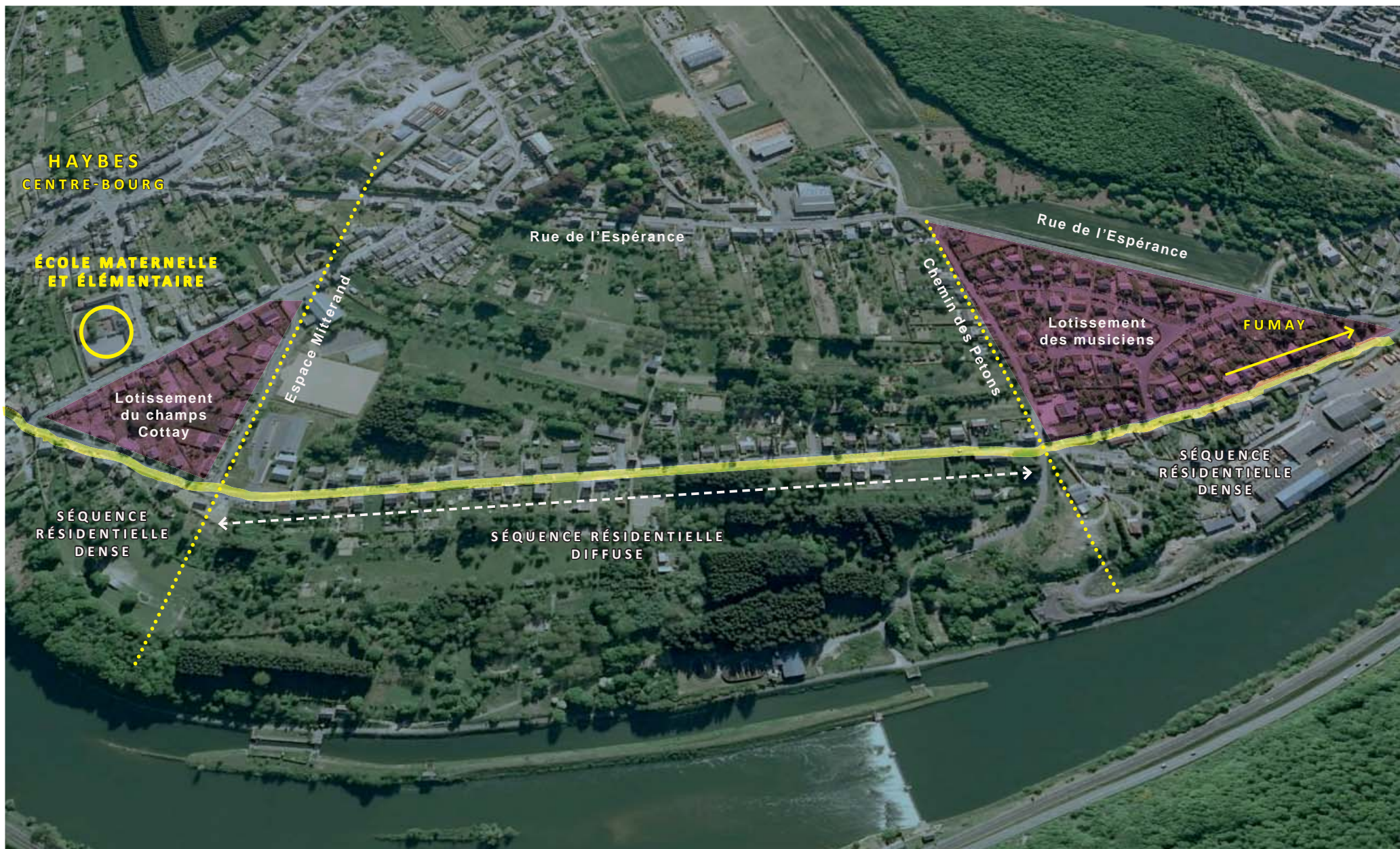
L'urbanisation s'est ensuite étirée le long des grands axes de communication et autour du site de l'espérance. Les nouvelles constructions ne s'implantent plus au regard du fleuve mais plus dans une logique de position.

La rue Saint-Louis, entre densité et dispersion

La rue Saint-Louis a été créée suite aux importantes destructions de 14-18 (la ville a été dévastée).
L'urbanisation s'est ensuite développée progressivement le long de l'axe jusqu'à la Meuse et la commune de Fumay.

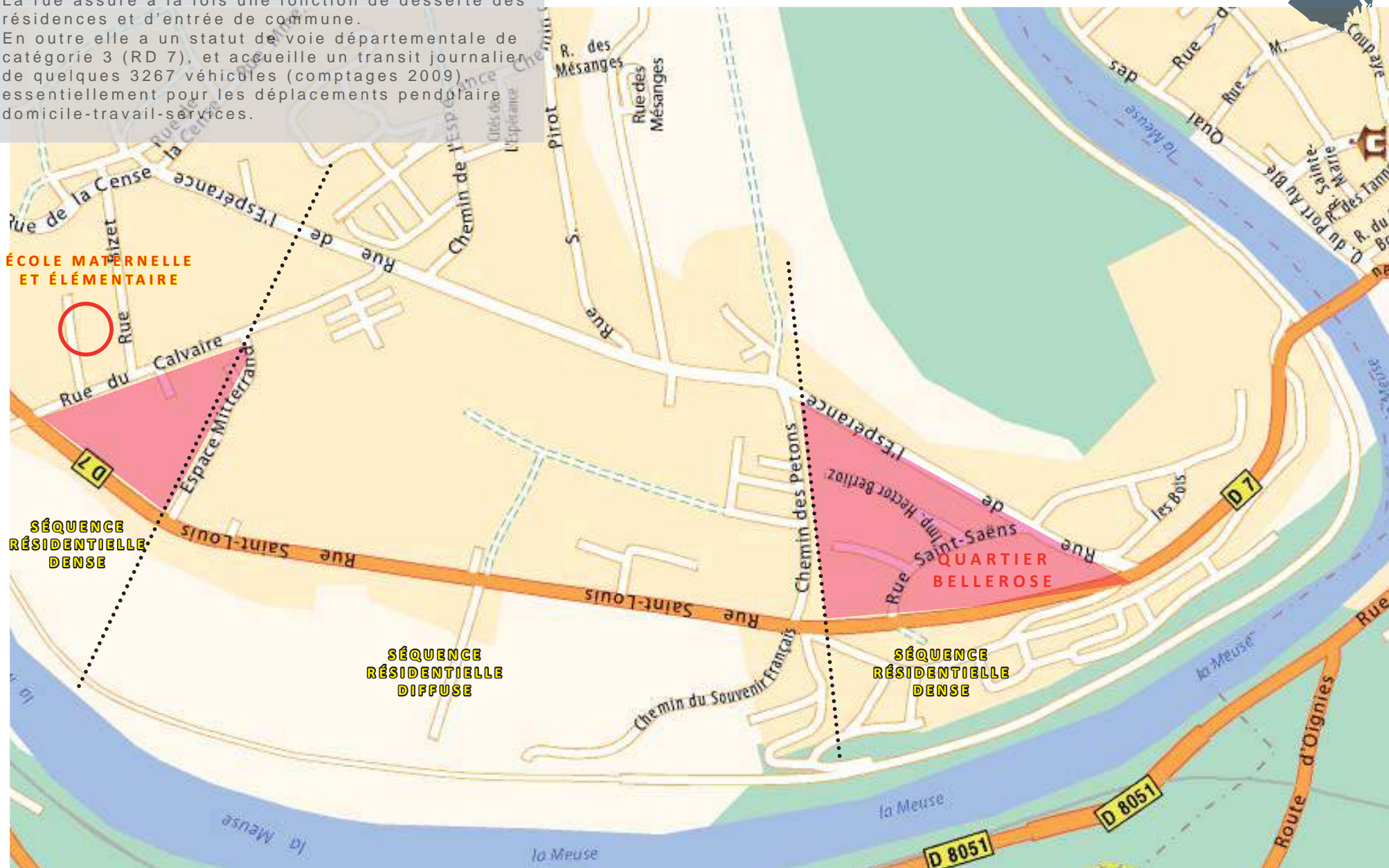
La vaste terrasse alluviale a été investie par le bâti en un peu plus d'un siècle.
L'urbanisation s'est faite de façon extensive, de vastes poches non bâties sont enclavées à l'intérieur du maillage bâti.

Urbanisation fin XIXème : en **rouge**
Urbanisation post XIXème : en **noir**
Industries post XIXème : en **mauve**



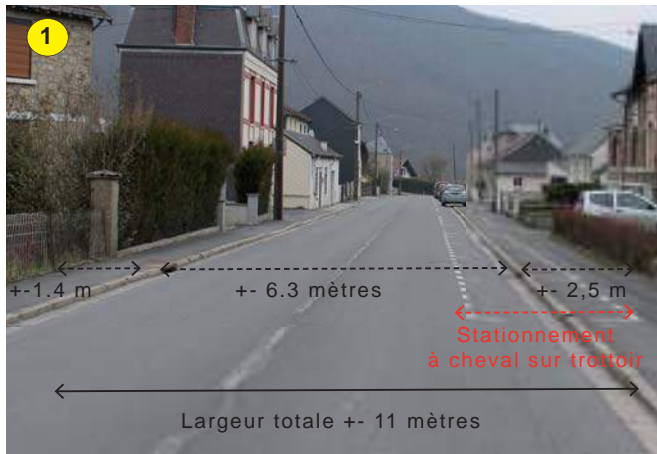
La rue Saint-Louis, profil de voie

La rue assure à la fois une fonction de desserte des résidences et d'entrée de commune. En outre elle a un statut de voie départementale de catégorie 3 (RD 7), et accueille un transit journalier de quelques 3267 véhicules (comptages 2009), essentiellement pour les déplacements pendulaire domicile-travail-services.

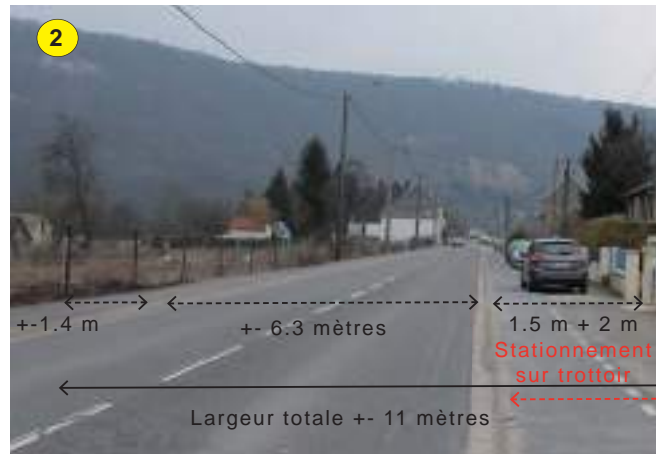


La rue Saint-Louis, profil de voie

L'axe dispose d'une capacité de stationnement a priori suffisante, mais celle-ci est due en partie à un empiètement des véhicules sur le piétonnier lequel est souvent hors normes d'accessibilité, le parcours piétonnier est discontinu et souvent d'une largeur insuffisante. Le stationnement à cheval sur le trottoir est peu engageant pour le stationnement par crainte de dégâts potentiels. Ensuite la vitesse des véhicules y est souvent excessive du fait de la largeur relativement confortable de la voie (normes départementales), la vitesse est également favorisée par la linéarité de l'axe de 2 km et la quasi-absence de priorité à droite. Enfin l'environnement paysager de l'axe est peu valorisé (réseaux aériens, aspect très minéral, forte présence des voitures,...).



Séquence urbaine dense :
Stationnement unilatéral a priori suffisant (chaque maison dispose au moins d'un garage privé).



Urbanisation et stationnement en partie unilatéral.
Capacité de stationnement a priori suffisante, mais problème d'empiètement sur le piétonnier (souvent <1.4m).
Quelques stationnements à cheval sur le trottoir côté Haybes.



Même problématique que séquence précédente.
Le quartier Bellerose est plus proche de centre de Fumay que du centre d'Haybes, un trottoir dégagé de toute voiture permet une liaison vers Fumay côté Meuse.

La rue Saint-Louis, autres contraintes techniques

UNE FORTE PRÉSENCE DES RÉSEAUX AÉRIENS RÉDHIBITOIRE POUR LES PLANTATIONS D'ARBRES :



Généralement implantés de part et d'autre de l'axe la présence des réseaux empêche la plantation de hautes-tiges.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS LA CHAUSSÉE :



La canalisation d'assainissement côté gauche de la voie pourra être contraignante pour un aménagement éventuel en chaussée (scénario 2).

La rue Saint-Louis, enjeux paysagers

DES QUALITÉS PAYSAGÈRES à PRÉSERVER :



Haies et arbres isolés dans les parcelles privées participent à la qualité des ambiances de la rue.



Fenêtre paysagère et coupures vertes valorisent la séquence urbaine et le cadre de vie des habitants.



Le front bâti et/ou végétal gagne à être aéré par des coupures visuelles vertes pour casser la monotonie des grands linéaires bâtis.

DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ à PRENDRE EN COMPTE

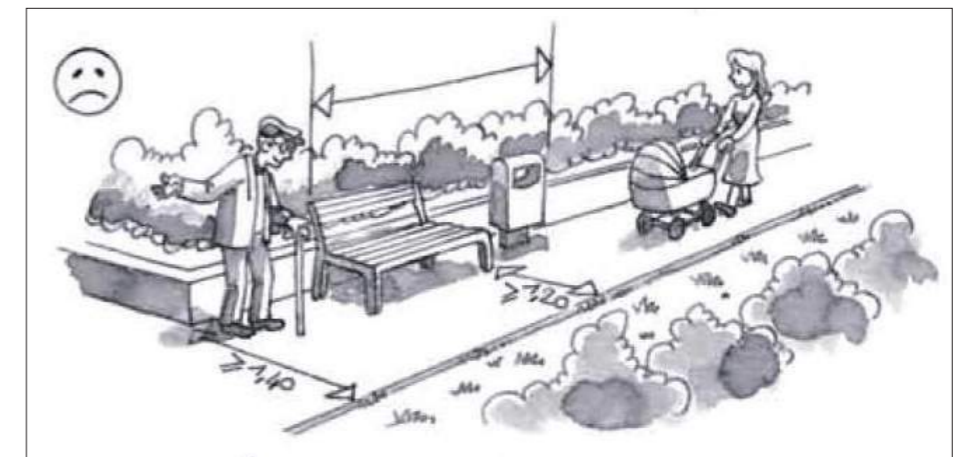


Des actions déjà engagées.

La largeur minimale du cheminement accessible doit être de 1,40 m libre de tout obstacle afin de faciliter les croisements.

Lorsqu'un rétrécissement ponctuel ne peut être évité, la largeur minimale du cheminement peut, sur une faible longueur, être comprise entre 1,20 m et 1,40 m de manière à conserver une possibilité de croisement entre un piéton et une personne en fauteuil roulant.

Le cheminement doit être conçu et mis en œuvre de manière à éviter la stagnation d'eau. Lorsqu'un dévers est nécessaire, il doit être inférieur ou égal à 2%.



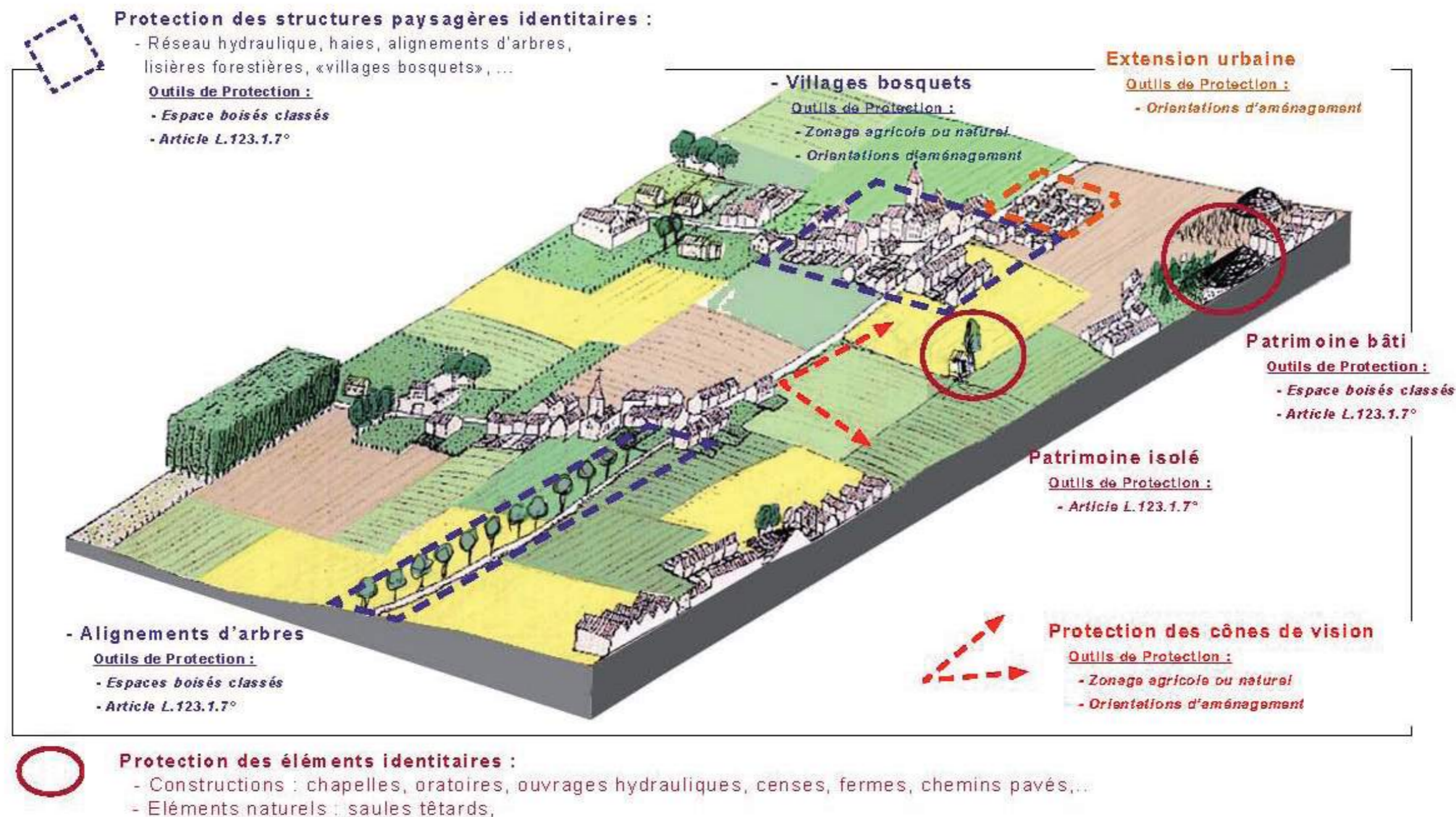
Une largeur de trottoir de 1.4m est un minimum, il faut plutôt rechercher une largeur de 1.8m.

La rue Saint-Louis, enjeux paysagers

LE PLU, UN OUTIL DE PROTECTION DES PAYSAGES : *L'article L 123.1- 5 7° du code de l'urbanisme.*

Le PLU à travers son règlement et ses orientations d'aménagement peut être un outil de protection efficace. En outre comme toute mesure de protection réglementaire, l'efficacité de la protection est fortement liée à la volonté politique de la faire appliquer (pouvoir de police notamment), ce qui suggère que les élus mais également la population soient parallèlement sensibilisés à la qualité de leurs paysages. Protection patrimoniale possible avec *l'article L 123.1- 5 7° du code de l'urbanisme.* De plus la protection des paysages ne garantit nullement une qualité de gestion, ce qui implique une démarche de protection croisée avec des moyens de gestion.

- PLU PAYSAGER : SYNTHÈSE ILLUSTRÉE DES ACTIONS DE PROTECTION ENVISAGEABLES (source Bocage)



La rue Saint-Louis, enjeux paysagers

LE PLU, UN OUTIL DE PROTECTION DES PAYSAGES :

Les enjeux seront :

- d'éviter la banalisation de la rue et son évolution vers un corridor urbain fermé,
- permettre la perception de la vallée à partir des coteaux,
- intégrer les vues et les coupures vertes pour valoriser l'identité de la rue.



Protection de la fenêtre paysagère. La fenêtre paysagère n'empêche pas de planter des vergers si ceux-ci sont en bord de route les vues passent sous les frondaisons. Pourquoi pas des jardins familiaux ou des potagers ?



Le maintien des vues est également lié au mode de gestion des parcelles, la parcelle en avant-plan est broutée par les moutons, la parcelle derrière est à l'abandon ? (arbres sénescents).

TRANSFORMER LES CONTRAINTES EN OPPORTUNITÉS



L'ancien garage, une friche commerciale dévalorisante, sera démoli à terme. Cette démolition pourrait permettre de réouvrir une vue sur la vallée, d'aménager un parc extensif, de créer une nouvelle liaison avec la voie verte ?...



Le maintien des vues est aussi un choix que font spontanément certains propriétaires qui n'entourent pas leurs propriété de haies ou permettent à la vue de passer avec des haies basses ou des clôtures ajourées.



La rue Saint-Louis, valorisation des séquences

L'objectif sera triple :

- de pacifier la vitesse,
- de valoriser le cadre de vie des habitants,
- de favoriser la vitesse douce (piétons, et cycles si possible).

Notons que la chaussée aux normes départementales ne peut être pincée.



La rue Saint-Louis, scénario minimaliste



La rue Saint-Louis, scénario minimaliste



le principe de base sera de respecter le fonctionnement actuel :

- AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS SOUS FORME DE PLATEAUX :

Objectif : marquage des carrefours et priorité à droite (sens entrant) et forte pacification de la vitesse (zone 30).



1 - Carrefour rue Saint-Louis / rue du calvaire :

Marquage du carrefour avec un plateau ralentisseur et rétablissement de la priorité à droite.



2 - Carrefour rue Saint-Louis / espace Mitterand :

Marquage du carrefour avec un plateau ralentisseur et rétablissement de la priorité à droite.



3 - Carrefour rue Saint-Louis / rue de l'espérance :

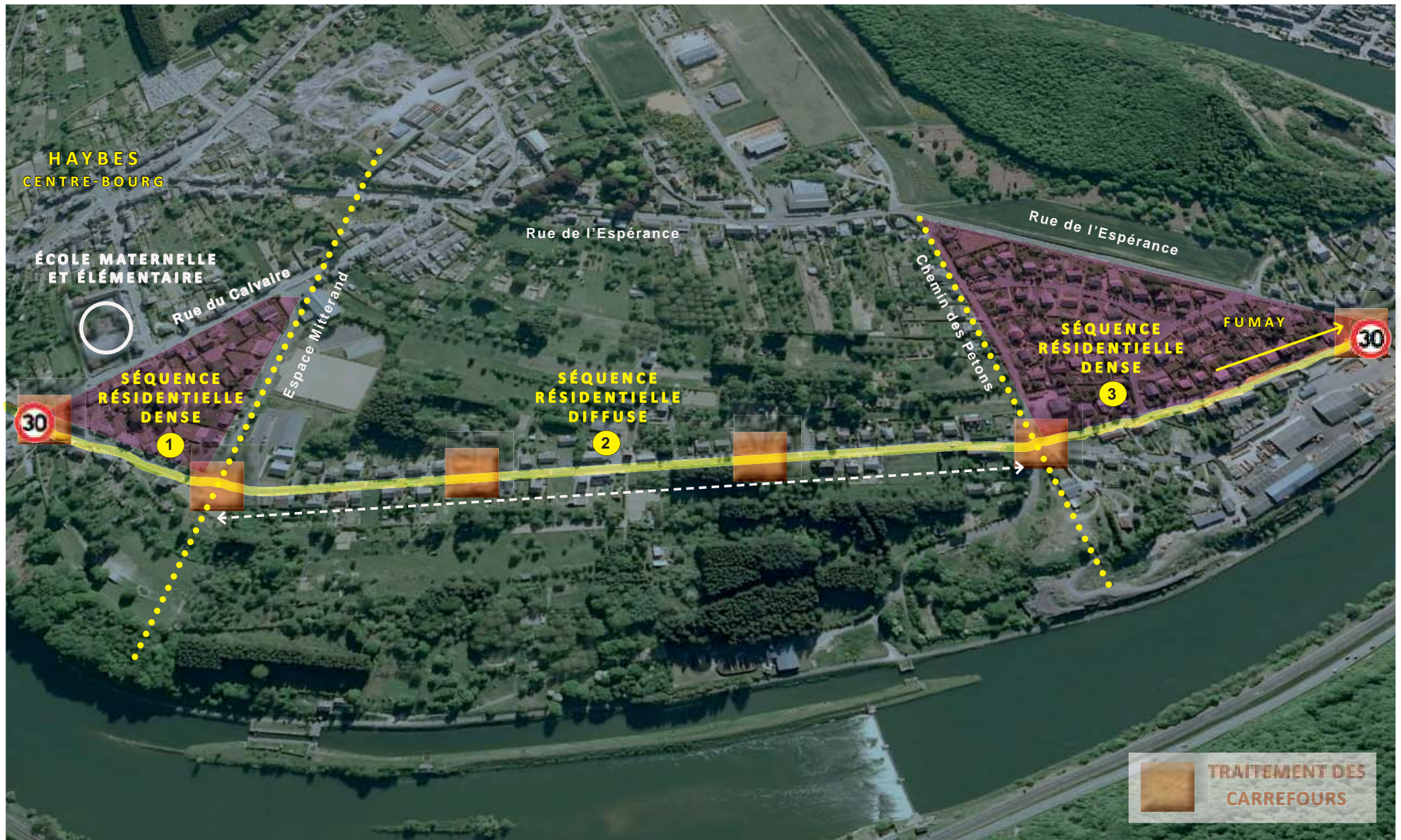
Marquage de l'entrée de la voie résidentielle et de l'entrée de commune et rétablissement de la priorité à droite (rue de l'espérance = axe prioritaire).



Marquage du seuil avec une résine colorée gravillonnée (pas de plateau)

Interdiction aux P.L. sauf desserte locale.

La rue Saint-Louis, scénario 1



La rue Saint-Louis, scénario 1

le principe de base sera de respecter le fonctionnement actuel :

- AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS + EFFACEMENT DES RÉSEAUX :**
- marquage des carrefours et priorité à droite (sens entrant) et ralentissement de la vitesse.
 - l'effacement des réseaux permet de réaliser des **plantations intersticielles** entre les places de stationnement existantes.

Bilan de la solution :

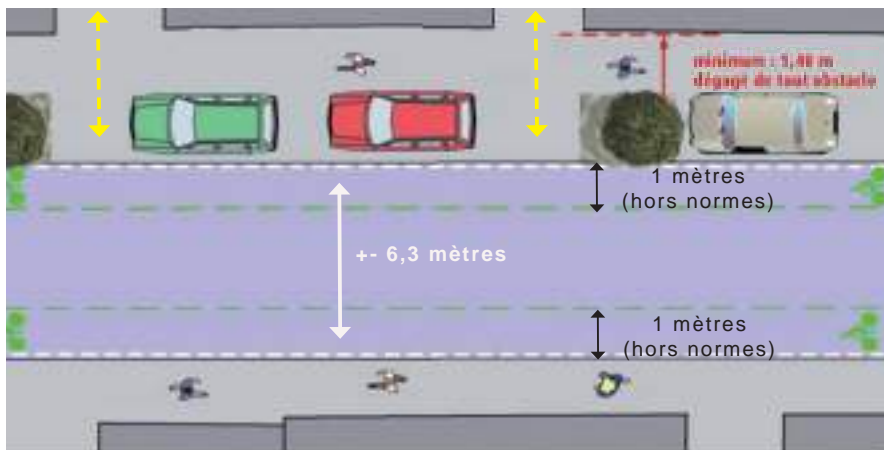
- Points forts : +
 - Intervention limitée sur l'existant,
- Points faibles : -
 - Perte de places de stationnement, coût effacement de réseaux,
 - plantations très contraintes (stationnements, passage piétons et accès riverains).



Sur cette séquence aux emprises très contraintes il ne sera pas possible de planter, néanmoins une bande cyclable hors normes pourrait être matérialisée.

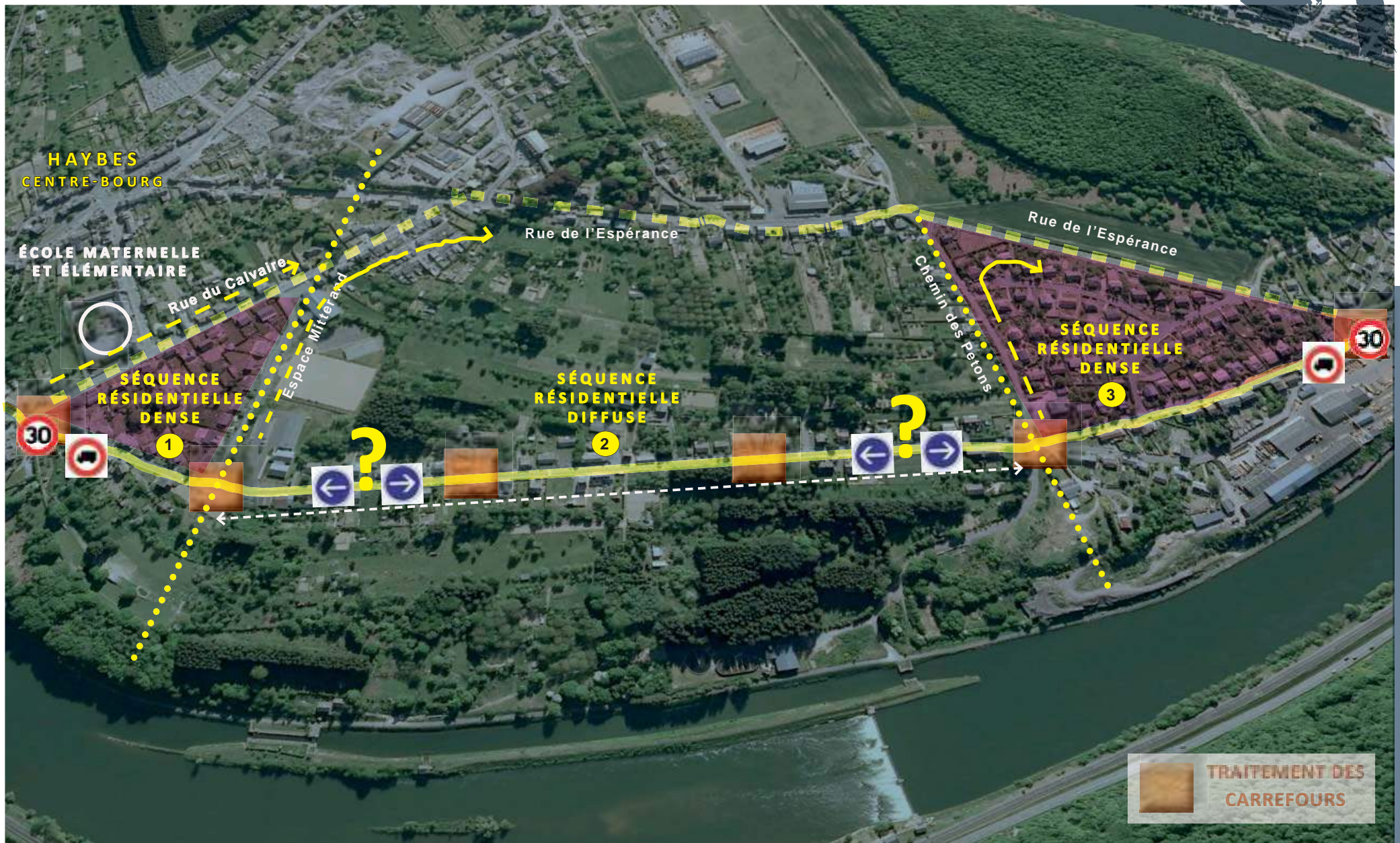


Le choix d'arbre-tige fastigiée (ou en colonne) sera moins contraignant (compacité) et moins gênant pour le riverain (côté soleil couchant). Les plantations intersticielles seront unilatérales. L'effet de perspective visuelle dans l'axe de la voie permettra d'avoir un effet de masse significatif.



Marquage des sorties de garage en pavés de grès.

La rue Saint-Louis, scénario 2 :



La rue Saint-Louis, scénario 2 : sens entrant

le principe de base sera de créer un sens unique :

- **CARREFOURS + EFFACEMENT DES RÉSEAUX + SENS UNIQUE :**

Objectif : utiliser la partie de la chaussée libérée pour créer du stationnement et redonner les trottoirs aux piétons.



Bilan sens unique entrant :

- Points forts : +

- Mise en valeur d'une entrée de ville qualitative et pacifiée,
- Accès plus rapide au centre et aux écoles pour les riverains (circuit plus fluide aux heures de pointe),
- Renforcement du lien entre la rue et le centre d'Haybes.

- Points faibles : -

- Forte modification des habitudes des riverains,
- Contrainte circuit de transport en commun,
- Liaison vers Fumay un peu allongée.



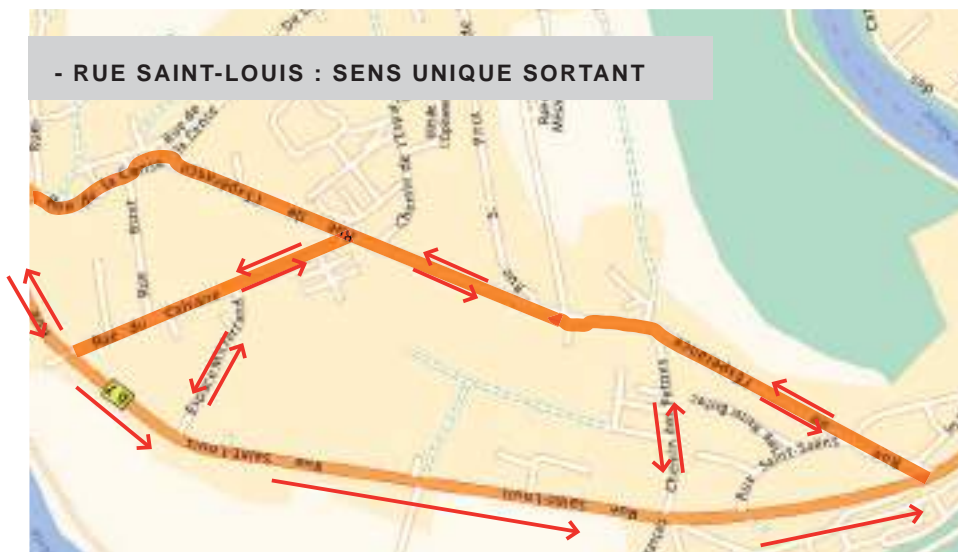
Carrefour rue Saint-Louis / rue du calvaire
Marquage du seuil de la rue résidentielle



Carrefour rue Saint-Louis / rue de l'espérance
Marquage du seuil avec une résine colorée gravillonnée (pas de plateau)

La rue Saint-Louis, scénario 2 : sens sortant

- RUE SAINT-LOUIS : SENS UNIQUE SORTANT



Bilan sens unique sortant :

- Points forts : +
 - Soulagement plus fort de l'axe, circulation plus diffuse.
- Points faibles : -
 - Forte modification des habitudes des riverains,
 - Contrainte circuit de transport en commun,
 - Débouché dangereux de la rue Saint-Louis au niveau de la rue de l'espérance.



Carrefour rue Saint-Louis / rue du calvaire
Marquage du seuil de la rue résidentielle



Carrefour rue Saint-Louis / rue de l'espérance
Marquage du seuil de la rue résidentielle

La rue Saint-Louis, scénario 2

le principe de base sera de créer un sens unique :

- CARREFOURS + EFFACEMENT DES RÉSEAUX + SENS UNIQUE :

- remplacement des stationnements sur le trottoir par un stationnement sur chaussée, chicanes accompagnées de plantations pour casser la linéarité de l'axe.
- marquage des carrefours et priorité à droite (sens entrant) et ralentissement de la vitesse.

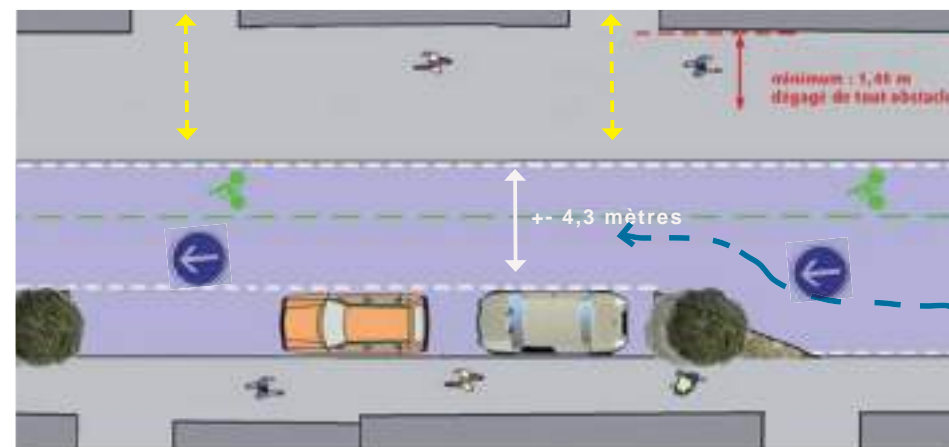
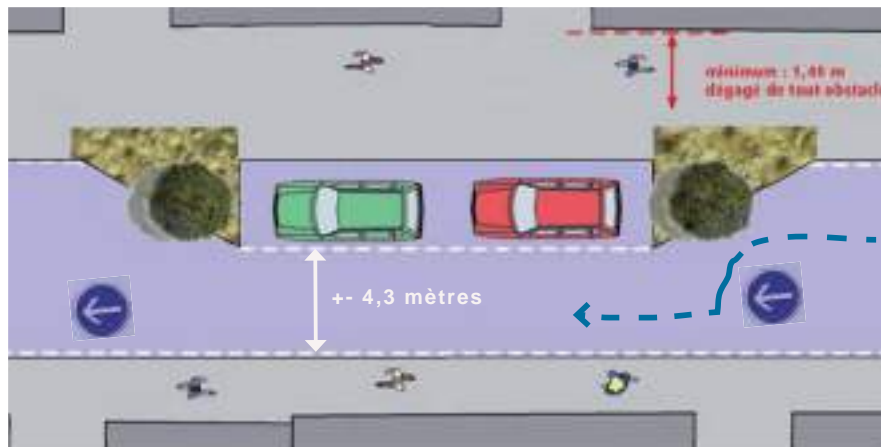
Bilan de la solution :

- Points forts : +
 - Forte valorisation paysagère de l'axe : entrée de ville et habitat résidentiel.
- Points faibles : -
 - Coût effacement de réseaux,
 - Coût de création des chicanes (bordures et plantations),
 - Modification des habitudes des résidents.



Forte pacification de la vitesse et valorisation du caractère résidentiel.

ALTERNANCE DES CHICANES D'UN CÔTÉ OU L'AUTRE DE LA VOIE.



Estimation des scénarii



SCÉNARIO 0 (Minimaliste)	- Aménagement des carrefours pour pacifier la vitesse : Base 5 plateaux et un marquage à la résine et signalétique.	= 90 000 E
SCÉNARIO 1	- Effacement des réseaux aériens avec reprise de l'enrobé (entre 450 € et 600 € /ml), L'effacement des réseaux est nécessaire pour pouvoir planter des hautes-tiges. - Plantations intersticielles entre les places de stationnement existantes (inclus découpe enrobé et évacuation, bordure pavés de grès, apport terre végétale, plantation haute-tige + tuteur bipode et amendement, garantie de reprise). Base 1000 E / u et 30 poches de plantations sur tout le linéaire.	- 750 000 E - 30 000 €
	Montant total pour un linéaire de 1500 m : (entre la rue du calvaire et la rue de l'espérance).	= 780 000 € H.T
SCÉNARIO 2	- Création de chicanes : (inclus découpe enrobé et évacuation, frise en pavés de grès, apport terre végétale, plantations arbustives et haute-tiges, poche de plantation bordurée), - Marquage des sorties de garage en pavés (grès) sur domaine public. - Fourniture et pose d'éclairage urbain et raccordement : Base : un mat de 8 m tous les 25 m, soit 60u sur tout le linéaire. - Signalétique, traversées, marquage au sol,..	- 220 000 € H.T - 75 000 E - 180 000€ - 10 000 €
	Montant total pour un linéaire de 1500 m : (entre la rue du calvaire et la rue de l'espérance). L'enfouissement des réseaux n'est pas obligatoire.	= 485 000 € H.T